

# Le Ruban Rouge

## Sommaire :

- > Éditorial du Président
- > Vie de la Section
- > Vie de la Société
- > Actualités et Informations diverses



*" L'armée, c'est la Nation. Les soldats ne sont que les enfants des citoyens. Si l'on distinguait les hommes en militaires et civils, on établirait deux ordres, alors qu'il n'y a qu'une Nation "*

Napoléon Bonaparte (1769–1821) répondant à Mathieu Dumas qui souhaitait que la Légion d'honneur soit réservée aux seuls militaires.

## Éditorial du Président

Les gaulois, avions nous appris, avaient « peur que le ciel leur tombe sur la tête ». Les données historiques ne nous ont pas enseignés que nos « ancêtres » avaient subi ce châtement du ciel ; en revanche, les descendants que nous sommes vivons un double cataclysme.

C'est d'abord une catastrophe enregistrée sur le plan mondial par la faillite des systèmes bancaires et leurs effets pervers : chômage, paupérisation, mouvements sociaux, perturbations des économies.... Ce phénomène à l'échelle planétaire tient au fait de l'Homme.

En second lieu, nous subissons une autre catastrophe qui relève de la Nature : Elle a frappé notre beau pays : tornade, pluie diluvienne, neige surabondante et verglas responsable d'accidents souvent dramatiques et, pour de nombreux foyers, privation d'éléments essentiels à la vie quo-

tidienne (plus d'eau ou / et d'électricité).

A l'usage de ceux qui penseraient que je suis en contradiction avec mon précédent éditorial sur le pessimisme des médias promouvant les nouvelles tristes je voudrais les rassurer. Pour retenir dans ces circonstances assez exceptionnelles, des raisons d'espérer dans l'Homme, j'ai pu lire des témoignages réconfortants de comportements dignes d'être rapportés :

- ce sont des pompiers bénévoles qui se sont portés au secours des naufragés des intempéries,
- ce sont des agents de l'Électricité de France qui, invités à faire la grève, se sont déclarés en accord avec leurs camarades, mais ont poursuivi dans des conditions très pénibles les réparations des lignes électriques pour rétablir le courant,
- ce sont les militaires dont certains appartenant à notre R.I.C.M. qui sont allés déga-

ger les forêts saccagées par la tempête.

- ce sont enfin les images et les commentaires d'une chaîne de télévision présentant un pauvre homme âgé, habitant d'un petit village, et dont le toit de la maison avait été emporté par l'ouragan. Toute la population, instituteur en tête, s'était mobilisée pour rétablir la situation et assurer sa subsistance.

Il n'y a donc pas à désespérer, la Solidarité reste une vertu cardinale et la France un Pays où il fait toujours bon vivre.



André Frezouls  
Président de la Section de la Vienne

## Biographie du nouveau Président de la S.E.M.L.H.

Grand Officier de la Légion d'Honneur - Officier de l'Ordre National du Mérite - Croix de la Valeur Militaire avec palme

### Hervé GOBILLIARD

Né le 4 novembre 1941 à LOCHES (Indre et Loire)

**Grade :** Général d'armée - **Arme d'origine :** Arme Blindée Cavalerie (ABC).

### CARRIÈRE:

Engagé au titre de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en octobre 1961, choisit à l'issue de sa scolarité l'arme blindée cavalerie. Stage d'application à l'école de son arme à SAUMUR. En septembre 1964, rejoint le 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP) stationné à TARBES, comme chef de peloton. Le 15 septembre 1967, affecté à l'E.A.A.B.C. à SAUMUR et prend la fonction d'instructeur des élèves officiers de réserve.

Cours de l'école d'état-major en qualité de stagiaire (39ème promotion) du 1er mars au 31 juillet 1971. Muté ensuite au 1er régiment de cuirassiers à SAINT-WENDEL, où il prend le commandement d'un escadron de chars AMX 30.

Du 1er juillet 1974 au 31 mars 1975, affecté au cabinet du ministre comme secrétaire à la commission « armées jeunesse ». Rejoint le 1er avril 1975 l'état-major de l'armée de terre, pour occuper les fonctions d'aide de camp du général chef d'état-major de l'armée de terre, puis d'officier rédacteur au bureau emploi de l'EMAT. Admis au concours de l'école supérieure de guerre en 1977 (91ème promotion), rejoint l'ESG, le 13 septembre 1977. A la sortie de l'école, est affecté au 1er RHP, comme chef du bureau emploi-instruction. Le 15 juillet 1981, muté à l'état-major de l'armée de terre, officier traitant à la cellule ABC du bureau études. En juin 1984, prend le commandement du 1er RHP.

En juin 1986, revient à l'état-major de l'armée de terre, bureau études : responsable du programme du char AMX Leclerc.

A partir du 1er septembre 1988, auditeur à la 38ème session du CHEM et à la 41ème session de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale. De juillet 1989 au 1er août 1991, est adjoint « Terre » au cabinet militaire du ministre de la défense. Prend les fonctions de sous-chef d'état-major de l'armée de terre « opération-logistique » en août 1991. Nommé à la tête de la 11ème division parachutiste à compter du 1er septembre 1993. Du 23 septembre 1994 au 13 août 1995, commande la FORPRONU à SARAJEVO et le 19 décembre 1995, prend le commandement des organismes de formation de l'armée de terre. Inspecteur de l'armée de terre le 1er septembre 1999, il est nommé Gouverneur des Invalides le 1er juillet 2002.

### Brevets et Diplômes :

- Brevet d'Études Militaires Supérieures.
- Diplôme d'État-major.
- Brevet parachutiste.

## Dans ce numéro :

Éditorial du Président	1
Biographie du nouveau Président de la Société	1
Vie de la Section — Mouvements	2
Assemblée Générale ordinaire	3
Réunion interrégionale de Bordeaux du 24 mars 2009	3 à 5
Un peu d'histoire : Extrait de « Fastes de la Légion d'honneur »	5
Visite au Musée de la Légion d'honneur	6
Infos du Siège	6
Un peu d'histoire (suite et fin)	6
Le coin du Secrétaire	6

## Vie de la Section

*In Memoriam*

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Date du décès
MADAME	GINETTE	GOUPILLE	860001		DECEDEE LE 09-11-08
MAÎTRE	JEAN-CHARLES	CHEVALIER	860004	OF	DECEDE LE 09-01-09
MONSIEUR LE LT-COLONEL	ROBERT	PERRET	860005	GO	DECEDE LE 14-01-09
MONSIEUR LE LT-COLONEL	CLAUDE	GOURVENEK	860001	CH	DECEDE LE 10-02-09
MADAME	CLARA	PIERRE	860001		DECEDEE LE 17-03-09
MONSIEUR LE COLONEL	GONZAGUE	BLANDIN de CHALAIN	860001	OF	DECEDE LE 31-03-09
MONSIEUR LE PRESIDENT	RENE	MONORY	860005	CH	DECEDE LE 11-04-09
MADAME	FERNANDE	VIGERIE	860005		DECEDEE LE 18-05-09
MONSIEUR	MARCEL	VASLET	860002	CH	DECEDE LE 18-05-09
MONSIEUR	CHARLES	BACHY	860001	CH	DECEDE LE 28-06-09
MONSIEUR	RENE	TESSIER	860003	CH	DECEDE LE 30-06-09
MADAME	JEANINE	CARRON de la CARRIERE	860004		DECEDEE LE 28-07-09
MONSIEUR LE LT-COLONEL	PAUL	MEUNIER	860001	CH	DECEDE LE 13-08-09



*Ils nous ont quittés pour rejoindre d'autres cieux :*

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade	Code postal	Ville de destination
MONSIEUR	BERNARD	DABIN	860002	CH	--	ESPAGNE
MADAME	MARIE-LAURE	FORGET	860004		--	--
MONSIEUR LE COLONEL	CLAUDE	JACQUEMIN	860001	CH	--	--
MONSIEUR LE RECTEUR	JEAN-MICHEL	LACROIX	860004	CH	75000	PARIS
MADAME	ANNE-MARIE	LUSSAULT	860004		--	--
MADAME	MATHILDE	MEISTERHANS	860001		--	--



*Ils nous ont rejoints :*

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Comité	Grade LH
MONSIEUR LE PROVISEUR	GILLES	ADAM	POITIERS CEDEX	860004	CH
MONSIEUR L'ADJUDANT-CHEF	LUCIEN	BEAULIEU	POITIERS	860004	CH
MADAME	MICHELINE	BRUERE	CHATELLERAULT	860001	CH
MADAME	CÉCILE	de ROCQUIGNY	MONTMORILLON	860002	CH
MADAME LE DOCTEUR	CLAUDIE	DOUSSET	LOUDUN	860005	CH
MONSIEUR LE LT-COLONEL	PHILIPPE	EVARD	POITIERS CEDEX	860004	CH
MONSIEUR LE LT-COLONEL	FABRICE	GRANDI	POITIERS CEDEX	860004	CH
MADAME	ANDREE	LE FLECHER	LES TROIS MOUTIERS	860005	
MADAME	MARIE-LOUISE	LEONI	CHÂTELLERAULT	860001	
MADAME	SUZANNE	LIEGE	CROUTELLE	860005	
MONSIEUR LE PROVISEUR	ÉRIC HENRY	LOUIS	CHASSENEUIL DU POITOU	860004	CH
MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT	DOMINIQUE	MAIN	POITIERS CEDEX	860004	CH
MONSIEUR LE LT-COLONEL	CLAUDE	NOCCQUET	MIGNALOUX-BEUVOIR	860004	CH
MADAME	LUCIENNE	PERRET	FROZES	860005	
MONSIEUR LE DIRECTEUR	JEAN-CLAUDE	PETUREAU	ANTRAN	860001	CH
MONSIEUR LE SENATEUR (H)	GUY	ROBERT	BRUX	860003	CH
MONSIEUR	JEAN	TOURET	LOUDUN	860005	CH
MONSIEUR	PAUL	VINCENT	BIARD	860004	CH

## *Assemblée Générale Ordinaire.*

L'Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le 20 juin à « La Petite France » à Migné-Auxances



L'Assemblée, dont le compte rendu fait l'objet d'un envoi joint, s'est déroulée devant une assistance attentive dans le cadre élégant de « La Petite France ». Après quelques mots d'accueil du Président FREZOULS, le Secrétaire et le Trésorier ont chacun exposé leur bilan. Une relation de l'Assemblée Générale de la S.E.M.L.H. à Paris a ensuite été présentée par le Président. Comme à l'accoutumée, un vin d'honneur et un succulent repas ont clos cette journée.



Cette Assemblée a aussi créé l'occasion d'une remise de brevets de la Légion d'honneur à de nouveaux Légionnaires. Ainsi, Mesdames Micheline BRUERE et Nadine GALINAT, Messieurs Gilles ADAM, Pierre CHOLON, Dominique de LAVENERE-LUSSAN et Daniel MOINARD ont-ils partagé avec le Président et les Sociétaires présents cet émouvant moment de légitime fierté.

## *Compte rendu de la réunion interrégionale de la S.E.M.L.H. du 24 mars 2009*

*Sur invitation du Président de la section « Gironde », le secrétaire a représenté le Président Frezouls, empêché.*

Étaient présents, outre une bonne centaine de sociétaires de diverses régions administratives, le Général GERIN-ROZE, Président national, le Général LEBRUN, vice-président, la Commissaire-Générale COPPOLANI, l'Inspecteur Général des Finances PARANQUE, le Lieutenant-colonel CHARPENTIER, Madame MARROT et Monsieur FORCADET, informaticien. L'organisateur était Monsieur Gilles MAUMUS, président de la section « Gironde » et du comité « Le Bouscat – Bruges », assisté d'une solide équipe.

Après les traditionnels mots d'accueil (de l'hôte, du Président national et du Maire du Bouscat), le Lieutenant-colonel CHARPENTIER aborde la question des effectifs, tant de la Légion d'honneur que de la S.E.M.L.H. :

Chiffres de la Grande Chancellerie :

Distinctions et grades	Autorisés	Réalisés
Grand-Croix	75	63
Grand-Officiers	250	302
Commandeurs	1 250	3002
Officiers	10 000	17 031
Chevaliers	113 425	72 665
<b>Total</b>	<b>125 000</b>	<b>93 063</b>

Chiffres de la Société :

Légionnaires français (Catégorie 1)	Légionnaires étrangers (Catégorie 3)	Membres associés (Catégories 2&4)	Total
46 619	1 948	8 733	57 300

- ✓ En 2008, baisse de 368 de nos adhérents.
- ✓ 23% de militaires et 34% de civils ont adhéré l'année de leur nomination (chiffres en baisse sur les années précédentes).
- ✓ Amis de la S.E.M.L.H. : 257 actuellement. Bien entendu, ils ne cotisent pas et n'ont pas droit de vote aux Assemblées Générales.

Puis il aborde ensuite divers sujets :

- ✓ Prélèvements automatiques : actuellement, 24%. Il suffirait de 50% pour ne faire qu'un appel de cotisation par an.

- ✓ **Entraide** : 25% au profit de nonagénaires, 65% de veuves et 44,70% de personnes médicalisées (bien entendu, une même personne peut entrer dans plusieurs de ces catégories).
- ✓ **La Cohorte** : elle est actuellement gratuite ; compte tenu de la crise, les « sponsors » sont de plus en plus difficiles à trouver : le Président appelle l'attention des assistants sur le fait qu'un abonnement de plus par comité permettrait de combler les éventuels désistements d'annonceurs. À ce jour, 33 000 brochures sont ventilées. Il est rappelé que, sans supplément, une « Cohorte » sonore en MP3 peut être fournie aux mal-voyants.
- ✓ **Site informatique** : le site est en pleine évolution et s'améliore sans cesse. Une possibilité est à l'étude pour fournir l'accès au site à 3 niveaux :
  - ◇ Un accès général non protégé,
  - ◇ Un accès protégé 1<sup>er</sup> niveau permettant aux sociétaires intéressés de consulter certaines informations concernant les adhérents de la section.
  - ◇ Un accès 2<sup>nd</sup> niveau permettant aux responsables autorisés d'intervenir sur les fichiers de la section (transfert d'informations telles modifications d'adresses, de grades ou de fonction, décès, etc...). Les changements « physiques » sur les fichiers seraient bien sûr toujours réalisés par la Portion Centrale.

Le Président prend ensuite la parole et traite divers sujets :

- ✓ Les sections fonctionnent en général bien ; le cas de la section américaine est évoqué : créée avant la S.E.M.L.H., elle a été directement rattachée à la Grande Chancellerie. Pour des raisons pratiques, il a été décidé une fois pour toute que cela ne changerait pas.
- ✓ En matière de Trésorerie, suite à une question du Trésorier de la Gironde, il invite à se rapprocher des divers textes, notamment réglementaires. Conjointement avec l'Inspecteur Général PARANQUE et la Commissaire-Générale COPPOLANI, il rappelle que le Trésorier est nécessaire car il gère et récolte les cotisations. Le Président précise également que le Président de section est seul maître de la gestion des ressources, qu'il les confie à un Trésorier de section ou qu'il les répartisse entre les comités.
- ✓ En matière de prélèvements automatiques, le Général GERIN-ROZE remarque que cette pratique ne se prête pas aux « arrondis », qui sont une source de dons non négligeables.
- ✓ Pour ce qui concerne les transferts de compte à la BRED, 537 sections et comités ont déjà réalisé l'opération. Sur interrogation, il est rappelé que les comptes seront rémunérés et les intérêts répartis au prorata des sommes déposées par chaque entité.
- ✓ Nouvelles règles de nomination ou de promotion dans l'Ordre :
  - ◇ L'initiative citoyenne : la formule est un peu complexe, car il faut d'abord qu'au moins 100 citoyens du département de la personne proposée signent un document qu'ils soumettent au Préfet. Celui-ci étudie la proposition et la refuse ou la transmet au Ministre de tutelle et à la Chancellerie pour présentation devant le Conseil de l'Ordre.
  - ◇ Nomination directe : à ce jour, la seule promotion prononcée à ce titre est celle de Madame Simone Veil, pour laquelle ce procédé a été institué.

A son tour, la Secrétaire Générale intervient au sujet des résidences de la Société :

- ✓ Château de Meyrac ( ? ) : en gérance (la Société est actuellement en décès).
- ✓ Château du Val : actuellement en déficit ; un legs de plusieurs centaines de milliers de francs a servi à restaurer et à moderniser le château ; toutefois, il y a 10 ans, 38 personnes l'occupaient alors qu'aujourd'hui, il en reste 11. Pour équilibrer le budget, il en faudrait 20.
- ✓ Château de Pouy sur Vannes : actuellement en déficit ; situé dans une zone non touristique, il reçoit le week-end des mariages, des séminaires, etc ...
- ✓ Résidence de Coster Solviane : abritant 38 résidents permanents, son budget est actuellement en équilibre.

S'ouvre ensuite le jeu des questions – réponses :

Question : la Société a des frais d'avocats élevés : ne serait-il pas possible que des avocats sociétaires travaillent bénévolement au profit de notre association ?

Réponse : un avocat sociétaire travaille à notre profit pour un tarif nettement préférentiel. D'autre part, il est envisagé la création d'un « Comité juridique ».

Question : les personnes nommées en qualité de « Justes de France » sont souvent des gens de condition modeste : pourraient-elles être exemptées de cotisation ?

Réponse : il ne peut être envisagé de mesure catégorielle, porte ouverte à toutes sortes de demandes. Reportons-nous encore au règlement qui permet au Président de section de décider la prise en charge des cotisations des adhérents aux faibles ressources.

Question : lorsqu'une personne est mise sous tutelle ou sous curatelle, il y a suspension des versements : quelle est la conduite à tenir ?

Réponse : contacter le tuteur ou le curateur.

Question : il est spécifié dans le Code de la Légion d'honneur que le délégué chargé de remettre une Croix doit porter son insigne complet de décoration or le Président de la République, décorant récemment Madame CHIRAC, n'arborait que l'insigne de boutonnière. Est-ce donner une bonne image ?

Réponse : le Président procède une fois par mois à une remise de décorations des Ordres nationaux à l'Élysée ; traditionnellement, seuls les récipiendaires portent leur décoration afin d'être « remarquables » dans l'assistance qui, généralement, réunit de nombreux légionnaires.



Question : nombre de nos adhérents se sont émus des remises systématiques de Légions d'honneur aux sportifs de haut niveau : cette pratique récente est-elle justifiée ?

Réponse : cette pratique n'est pas si récente que cela car c'est le Général De Gaulle lui-même qui, au début des années 60, a décidé es qualité que les champions du monde, d'Europe ou olympiques seraient distingués de la sorte. Cette tradition a été perpétuée. Il est à noter à ce sujet que deux jeunes ont refusé d'aller à l'Élysée recevoir leur Légion d'honneur.

Question : le Siège délivre chaque année un reçu fiscal qui permet de déduire un certain montant des sommes imposables de chacun ; cette mesure est appliquée par l'ensemble des associations qui remplissent les conditions exigées par le service des Impôts. Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'O.N.M. prend en outre en compte les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leurs fonctions : peut-on appliquer cette procédure et qui signera le document à joindre à notre déclaration de revenus ?

Réponse : cette procédure mérite analyse :

◇ Ce n'est pas un droit.

◇ L'appliquer nécessite un contrôle demandé par les Impôts.

Cette procédure ne sera pas appliquée par la Société car trop lourde et cela remettrait en cause, par ailleurs, la délivrance même du reçu fiscal. En conséquence, l'article 22 du règlement traitant de l'utilisation des ressources précise : « Les ressources énumérées à l'article R-21 sont destinées à couvrir dans la mesure où elles le permettent : ... d) que les frais de déplacement dans l'exercice de leurs fonctions des présidents de sections et de comités, des délégués et des membres des bureaux, ... ».

Question : en cas d'accident durant un trajet ou une activité liés directement aux fonctions exercées au sein de la Société, quelle couverture régit ces problèmes ?

Réponse : selon la gravité, prévenir le Siège a posteriori. Il existe par ailleurs la Fondation du Bénévolat qui, sous réserve d'inscription gratuite, protège ses adhérents. Dans tous les cas, tout doit passer par le Siège.

Question : peut-on louer des lits médicalisés afin d'y placer des malades de type Alzheimer ?

Réponse : il y a une vingtaine d'années, 8 lits médicalisés ont été achetés mais il est très difficile de savoir, auprès de la Croix-Rouge, qui est actuellement dans ces lits d'où la solution des conventions (une centaine à ce jour) passées auprès de maisons médicalisées par des sections. A ce jour, 33 sociétaires sont placés à vie et leur quotidien est géré par une Fondation suisse.

Question : dans le cadre d'activités de section, l'organisation d'un loto est envisagée : ai-je le droit ?

Réponse : le Président peut organiser toutes les activités qu'il souhaite ; toutefois, il faut se méfier de sociétés qui proposent « clés en main » certains loisirs et ne sont, en fait, que des escroqueries.

Question : quid d'« Avenir ensemble » ?

Réponse : une Fondation va être créée cette année. En attendant, un problème peut se poser au niveau de certains financements ; ainsi est-il suggéré, dans certains cas, d'avancer les fonds avant remboursement après s'être assuré, toutefois, que l'activité concernée ouvrira bien droit à remboursement.

Par ailleurs, il existe toujours une confusion, lors de l'envoi des documents aux nouveaux nommés, entre adhésion à la S.E.M.L.H. et don à « Un Avenir Ensemble ».

Les délais étant écoulés, la réunion prend fin. Un cortège se forme derrière la Musique de la R.T.S.O. et, drapeau en tête, l'assistance se rend au Monument aux Morts sis à quelques centaines de mètres en vue d'y déposer une gerbe et d'observer une minute de silence. De retour à « l'Ermitage », un vin d'honneur, ouvert par les remerciements du Président national, puis du Maire et une remise de médailles, est servi avant que chacun participe à un repas très convivial.

Le Secrétaire

### *Un peu d'histoire :*

Extrait tiré des « FASTES de LA LEGION D'HONNEUR - BIOGRAPHIE DE TOUS LES DÉCORÉS accompagnée de l'histoire législative et réglementaire de l'Ordre (Tome 1) », (1845) Peut être téléchargé, ainsi que les tomes 2 à 5, sur le site « Gallica » de la B.N.F. (Orthographe de l'époque respectée).

L'article 87 de la constitution dite de l'an VIII, promulguée le 13 décembre 1799, était conçu en ces termes : "Il sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République."

Quelques jours après parut l'acte suivant:

ARRÊTÉ DES CONSULS, du 4 nivôse an VIII. - 25 décembre 1799.

Les Consuls de la République, considérant que l'article 87 de la constitution porte qu'il sera donné des récompenses aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République, et voulant statuer sur le mode et sur la nature de ces récompenses, après avoir entendu le rapport du ministre de la guerre;

Arrêtent ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>, Il sera donné aux individus des grades ci-dessous désignés qui se distingueront par une action d'éclat, savoir :

- 1° Aux grenadiers et soldats, des fusils d'honneur qui seront garnis en argent;
- 2° Aux tambours, des baguettes d'honneur qui seront garnies en argent;
- 3° Aux militaires des troupes à cheval, des mousquetons ou carabines d'honneur garnis en argent;
- 4° Et aux trompettes, des trompettes d'honneur en argent.

Ces fusils, baguettes, mousquetons, carabines et trompettes, porteront une inscription contenant les noms des militaires auxquels ils seront accordés, et celui de l'action pour laquelle ils l'obtiendront.

2. Les canoniers pointeurs les plus adroits, qui dans une bataille rendront le plus de services, recevront des grenades d'or qu'ils porteront sur le parement de leur habit.

3. Tout militaire qui aura obtenu une de ces récompenses jouira de cinq centimes de haute-paie par jour.

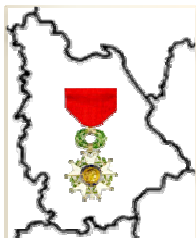
4. Tout militaire qui prendra un drapeau à l'ennemi, fera prisonnier un officier supérieur, arrivera le premier pour s'emparer d'une pièce de canon, aura droit, par cela seul, chacun suivant son arme, aux récompenses ci-dessus.

5. Il sera accordé des sabres d'honneur aux officiers et soldats qui se distingueront par des actions d'une valeur extraordinaire, ou qui rendraient des services extrêmement importants. Tout militaire qui aura obtenu un sabre d'honneur jouira d'une double-paie.

(suite en dernière page)

Bâtonnier André FREZOULS  
9 rue Paul Bert  
86000 - POITIERS

Téléphone : 05 49 01 79 01  
Télécopie : 05 49 56 45 85  
Messagerie : [semlh-86@cegetel.net](mailto:semlh-86@cegetel.net)



Retrouvez la SEMLH sur le Web!

[www.semlh.asso.fr](http://www.semlh.asso.fr)



Grenade d'or

### Infos du Siègle

Congrès national :  
17 & 18 juin 2010  
Maison de la Chimie à PARIS.

Cotisations annuelles :  
Il est rappelé que nos cotisations, pour la Vienne, se règlent en Juillet.

Ordre national de la LH :  
Dernières nominations et promotions aux J.O. n° 1, 5, 38, 87, 110, 155 & 161 .

### Un peu d'histoire : (Suite de la page 5)

6. Les généraux en chef sont autorisés à accorder le lendemain d'une bataille, d'après la demande des généraux servant sous leurs ordres et des chefs de corps, les brevets des fusils, carabines, mousquetons, grenades, baguettes et trompettes d'honneur.

Un procès-verbal constatera, d'une manière détaillée, l'action de l'individu ayant des droits à une des marques distinctives. Le procès-verbal sera envoyé sans délai au ministre de la guerre, qui fera sur-le-champ expédier à ce militaire la récompense qui lui est due.

7. Le nombre des récompenses ne pourra excéder celui de trente par demi-brigade et par régiment d'artillerie, et il sera moindre de moitié pour les régiments de troupes à cheval.

8. Les demandes pour les sabres seront adressées au ministre de la guerre vingt-quatre heures après la bataille et les individus pour lesquels elles auront été faites n'en seront prévenus par le général en chef que lorsque le ministre les aura accordées. Il ne pourra pas y en avoir plus de deux cents pour toutes les armées.

9. Les procès-verbaux dressés par les chefs des corps et par le général en chef d'une armée, lesquels constateront les droits de chaque individu à l'une des récompenses indiquées, seront immédiatement imprimés, publiés, et envoyés aux armées par ordre du ministre de la guerre.

Le premier Consul,

BONAPARTE.

Par le premier Consul,

Le secrétaire d'État, Hugues B. MARET.  
Le ministre de la guerre, Alex. BERTHIER.

(Ref.: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k39276j.image.r=légion+d'honneur.f1.langFR>)

### Visite au Musée de la Légion d'honneur et des Ordres de Chevalerie

Le 28 mai à l'aube, une trentaine de sociétaires ont bravé la fraîcheur matinale pour embarquer dans un autocar à destination de la capitale. Après un voyage sans encombre et l'assistance particulièrement efficace de Mesdames MARROT et BAUVAIS en matière de ravitaillement, les participants



Un groupe enchanté de sa visite ...

rejoignirent le Musée pour une visite de deux heures et demi. Dire la beauté des trésors exposés (notamment la collection SPADA), la richesse des insignes, des vêtements, des objets présentés et la courtoisie de l'accueil du personnel du Musée ne compenseront en aucun cas une visite personnelle : aussi ... ALLEZ VISITER CE HAUT LIEU DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(MUSEE DE LA LEGION D'HONNEUR ... Tél.: 01 40 62 84 25 - Mail: [musee@legiondhonneur.fr](mailto:musee@legiondhonneur.fr))

### Le coin du secrétaire

#### Procrastination

La procrastination est un terme relatif à la psychologie qui désigne la tendance pathologique à remettre systématiquement au lendemain quelques actions. Ne cherchez pas chez moi cette tendance particulière, mais seulement, outre une diversité des activités associatives, un souci constant de grouper les envois postaux dont le coût s'avère, comme vous pouvez le constater, de plus en plus élevé.

